

Recevez gratuitement notre Newsletter de Vannes
Chaque matin, l'essentiel de l'actualité

Je m'inscris !

Barrage d'Arzal. Plaisanciers et entrepreneurs veulent une solution

Modifié le 12/01/2018 à 18:51 | Publié le 12/01/2018 à 18:51

[Écouter](#)



• Au barrage d'Arzal, une seule écluse permet de relier le fleuve à l'océan. | Archives Ouest-France

A Arzal, seule l'écluse permet la navigation entre le fleuve et l'océan. En raison du manque d'eau, elle est régulièrement fermée; ce que déplorent les plaisanciers et entrepreneurs locaux.

En juillet et août, en raison de la sécheresse, l'écluse d'Arzal a été fermée les mardi et mercredi. En septembre, une journée de fermeture supplémentaire a été décidée le jeudi. Conséquence : les plaisanciers sont moins sortis et ont moins fréquenté le port, ses commerces, ses entreprises... Le nombre de nuitées a diminué de 16 % en 2017.

« **Moins de gens qui viennent, ce sont moins de gens qui consomment et ont besoin de nos services. En septembre, calcule Guillaume Besnier, qui vient de reprendre le magasin d'accastillage et atelier Marinarzal, j'ai eu 150 clients de moins.** »

Construit en 1970 – pour réduire le risque d'inondation dans la vallée et fournir de l'eau potable à la presqu'île guérandaise –, le barrage pose aujourd'hui problème aux usagers du

port. Outre l'envasement, l'arrivée d'eau de mer perturbe le fonctionnement de l'usine de traitement de l'eau et nécessite donc de réduire les périodes d'ouverture.

Depuis une dizaine d'années, un projet de construction d'une seconde écluse avait été évoqué, pout optimiser la gestion de la Vilaine et réduire les conflits d'usage. « **Le projet était prêt à être lancé en 2017**, confirme Jean-Luc Jégou, directeur général des services de l'IAV, l'institution d'aménagement de la Vilaine, qui gère le barrage. **Le financement de l'opération (20 millions d'euros) était bouclé à 90 %, mais il y a eu un changement de structure juridique de l'IAV** », dans le cadre de la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le sujet sera évidemment évoqué ce samedi, à 18 h 30, à l'assemblée générale de l'association des plaisanciers du port Arzal-Camoël (Appac) qui se tiendra au complexe sportif d'Arzal